

L'IFRECOR contribue activement à informer et sensibiliser les différents publics (grand public et usagers des récifs, scolaires et enfants, élus locaux et décideurs) sur l'importance des récifs coralliens, de leurs écosystèmes associés et sur la nécessité de préserver les services qu'ils fournissent. Les moyens d'action sont nombreux et diversifiés au niveau national comme au niveau des comités locaux, et visent à engager concrètement ces publics dans la protection et la gestion de ces écosystèmes. A cet effet, l'IFRECOR se dotera des moyens nécessaires au développement d'une véritable politique nationale de communication et s'attachera à développer les mécénats de projets. Certaines actions phares antérieures seront poursuivies et renforcées.

RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LA PROTECTION : LES AIRES MARINES EDUCATIVES. Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille, à proximité d'un établissement scolaire, gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire. Il s'agit d'un projet pédagogique innovant développé par les Marquises (Polynésie française) en 2012 et soutenu par l'IFRECOR. La démarche est labellisée par le gouvernement de Polynésie française qui, lors de la COP21, a autorisé le Gouvernement



Photo : © Fotolia

LES COMITES LOCAUX ET LEURS RESPONSABLES

Nouvelle-Calédonie : Franck CONNAN - Franck.connan@dafc.nc et Gabrielle LOUBERSAC - vscifrecor@cen.nc
Polynésie française : Bran QUINQUIS - branquinquis@yahoo.com
Wallis et Futuna : Atoloto MALAU - senv@wallis.co.nc
Guadeloupe et St Martin : Alexis BEUDIN - Alexis.beudin@developpement-durable.gouv.fr
Martinique : Fabien VEDIE - fabien.vedie@developpement-durable.gouv.fr
St Barthélemy : Olivier RAYNAUD - olivier.raynaud@comstbarth.fr
Mayotte : Guillaume DECALF - guillaume.decalf@developpement-durable.gouv.fr
La Réunion : Guillaume MALFAIT - guillaume.malfait@developpement-durable.gouv.fr
Les TAAF (Iles Eparses) : Cédric MARTEAU - cedric.marteau@taaf.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Secrétariat de l'IFRECOR
Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
Ministère des outre-mer

Cellule d'appui auprès du secrétariat

Diversifier les financements

Renforcer les connaissances

Surveiller l'évolution de l'état des écosystèmes

Communiquer et sensibiliser
Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine

Surveiller et atténuer les impacts du changement climatique

Auréli THOMASSIN
Pascal COLIN
aurelie.thomassin@developpement-durable.gouv.fr
pascal.colin@outre-mer.gouv.fr

Catherine GABRIE
Bernard CRESSENS
c.gabrie@free.fr
cressens.bernard@neuf.fr

Nicolas PASCAL
nicolas.pascal@criobe.pf

Pascale JOANNOT
Laurent PONCET
pascale.joannot@mnhn.fr
poncet@mnhn.fr

Récifs : Claire BISSERY
Reef Check : Rémy GARNIER
Herbiers : Fanny KERNINON
Mangroves : Gaëlle Vandersarren
Mangroves : Alain PIBOT
cbissery@wanadoo.fr
remi.garnier@reefcheck.fr
fanny.kerninon@univ-brest.fr
gaelle.vandersarren@uicn.fr
a.pibot@conservatoire-du-littoral.fr

Anne CAILLAUD
Nicolas PASCAL
Sylvain PIOCH
anne.caillaud@uicn.fr
nicolas.pascal@criobe.pf
sylvain.pioch@gmail.com

Atoloto MALAU
Michel PORCHER
Michel ALLENBACH
senv@mail.wf
porchers2c@orange.fr
michel.allenbach@univ-nc.nc

français à le déployer au niveau national. L'extension en outre-mer et en métropole se fait de manière progressive, avec une phase pilote expérimentale durant l'année scolaire 2016-2017. L'IFRECOR soutient ce déploiement dans les outre-mer où 4 écoles ont été retenues en phase pilote : en Martinique, en Guadeloupe, à Mayotte et à La Réunion.

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES ELUS LOCAUX :
« LA PALME IFRECOR » : lancé en 2011 et développé en coopération avec l'association des maires de France, le concours de la « Palme IFRECOR » récompense et valorise les actions et politiques exemplaires de préservation et de gestion durable des écosystèmes coralliens, mises en œuvre à l'initiative des élus des outre-mer. L'IFRECOR poursuivra cette initiative pour inciter les décideurs locaux à renforcer leurs actions en matière de protection, gestion et valorisation durables des récifs et écosystèmes associés.

SOUTENIR LES TERRITOIRES DANS LEURS ACTIONS DE COMMUNICATION : l'IFRECOR accompagnera les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation déployées dans les outre-mer en faveur des récifs coralliens et les écosystèmes associés.



Ces six grands domaines d'actions seront déclinés dans un ou plusieurs sites expérimentaux dans les outre-mer, pour lesquels les comités locaux se sont portés volontaires.

Illustrations et graphisme : piknetart.fr

PROGRAMME D'ACTION 2016-2020 DE L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RÉCIFS CORALLIENS

Engagée en mars 1999 sur décision du Premier ministre, l'IFRECOR a pour vocation de promouvoir la protection et la gestion durables des récifs coralliens et de leurs écosystèmes associés, les herbiers de phanérogames et les mangroves, d'importance majeure pour les 9 collectivités d'outre-mer concernées.

LE PREMIER RÉSEAU D'ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT DES OUTRE-MER RÉCIFAUX
L'IFRECOR est placée sous la coprésidence des ministres chargés respectivement de l'environnement et des outre-mer. Sa gouvernance, innovante, est construite sur la volonté de rassembler les outre-mer récifaux ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par ces écosystèmes, aux niveaux national et local. Elle s'appuie ainsi sur un comité national et un réseau de 9 comités locaux. Elle inscrit ses actions au sein d'un plan cadre, adopté en 2000, décliné en programmes quinquennaux. Le quatrième programme d'actions démarre en 2016. Il est mis en œuvre par les membres de l'IFRECOR et les comités locaux, avec le concours d'experts nationaux et/ou internationaux

LE 4ÈME PROGRAMME D'ACTION DE L'IFRECOR RÉPOND AUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE LA FRANCE.

A la suite de l'accord de Paris sur le climat, la France a décidé de s'investir davantage au niveau international pour préserver les récifs coralliens et les mangroves.

- Elle assure, pour la 3ème fois, le **secrétariat de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)** pour la période 2016-2018. A l'occasion de l'assemblée générale de l'ICRI, tenue en novembre 2016 à Paris, les membres ont adopté un plan d'action ambitieux pour les deux prochaines années. Il s'inscrit dans l'urgence d'agir et s'organise autour de 5 axes stratégiques.

LES AXES D'ACTION DE L'ICRI

- Contribuer à une meilleure prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans la lutte contre le changement climatique ;
 - Répondre aux exigences internationales relatives aux récifs coralliens ;
 - Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers, en actionnant davantage les leviers réglementaires ;
 - Suivre l'état des récifs coralliens pour mieux les gérer ; un focus sera mis sur le suivi des épisodes de blanchissement corallien pour mieux les anticiper ;
 - Éduquer pour protéger ; les expériences de type « aires marines éducatives », déjà développées par quelques pays, seront promues.
- Dans le cadre du **Message de la Guadeloupe** (2014), concernant les outre-mer européens, l'Union Européenne et ses Etats membres se sont engagés i) au renforcement et à la construction de la résilience face aux changements globaux et ii) à la lutte contre à la perte de biodiversité.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 80 %** : c'est l'importante part du domaine maritime français que représentent les outre-mer tropicaux ;
- 60 000 km** : c'est la surface de récifs coralliens et de lagons dans les outre-mer, soit 10% de leur surface à l'échelle planétaire. Cela place la France en 4ème position mondiale en termes de surface de récifs ;
- 30%** : c'est la part de la diversité géomorphologique mondiale que l'on retrouve dans les récifs français ;
- 4 fois plus** de poissons et **3 fois plus** de mollusques : les outre-mer français sont plus riches que les côtes hexagonales et corses réunies ;
- 1,3 milliards d'euros**, c'est la valeur annuelle des services rendus par les écosystèmes coralliens des outre-mer.

L'importante surface couverte par les récifs et lagons associés, la diversité des structures géomorphologiques et la couverture géographique mondiale, dans les 3 océans, font de **la France, grâce à ses territoires ultramarins, l'un des tout premiers pays coralliens de la planète.**

COMMENT SE PORTENT LES RÉCIFS DE NOS OUTRE-MER

L'état des récifs coralliens des outre-mer français est contrasté, selon l'extension des récifs et la pression démographique qui s'y applique.

- Il est globalement bon dans les collectivités du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis), à l'exception de zones localisées de dégradations dues aux pollutions, à la sédimentation terrigène, aux cyclones ou aux *Acanthaster* (étoile de mer se nourrissant des coraux) ; bon également dans les îles Eparses, isolées dans l'océan indien.
- Il est dégradé à La Réunion et dans les Antilles, où l'évolution régressive des peuplements se traduit par une perte de diversité et du recouvrement corallien ; à Mayotte également, où une modification affecte les communautés coralliennes en faveur d'espèces opportunistes et robustes, ou encore à Futuna, où les récifs sont très dégradés.

Comme le dispose l'article 113 de la **Loi pour la reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages, « pour stopper la perte de biodiversité en outre-mer et préserver son rôle en faveur de l'adaptation des territoires au changement climatique, l'Etat se fixe comme objectifs, ... (1) de mettre en œuvre un programme d'actions de protection de 55 000 ha de mangroves d'ici à 2020, (2) d'élaborer, dans le cadre de l'IFRECOR et sur la base d'un bilan de l'état de santé des récifs coralliens et des écosystèmes associés réalisés tous les cinq ans, un plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici à 2021... ».



CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MENACES D'ORIGINE HUMAINE PESANT SUR LES RÉCIFS CORALLIENS, LES MANGROVES ET LES HERBIERS

Pour enrayer les dégradations liées aux activités humaines, l'IFRECOR propose de centrer son action sur les projets d'aménagement côtiers ayant un impact sur les écosystèmes coralliens (projets routiers, portuaire, hôtelier, etc.). Pour ce type de projets, il est proposé de travailler sur les études d'impact environnemental, sur les mesures compensatoires à développer dans le cadre de la séquence « ERC » (éviter, réduire et compenser les impacts) et sur les techniques d'ingénierie écologique en milieu marin.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EN MILIEU RECIFAL

Un « Guide de bonnes pratiques pour les études d'impact en milieu corallien » a été élaboré et édité au cours du programme d'action 2011-2015 de l'IFRECOR. Sur la base de ce guide, les actions se déploieront dans le domaine de la formation et de la communication (plateforme de diffusion) sur la conduite pratique des études d'impact environnemental.

DEVELOPPER L'APPROCHE « MERCICOR » POUR ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER LES IMPACTS

L'IFRECOR propose d'adapter au cas des milieux coralliens, un modèle théorique de dimensionnement des mesures compensatoires : l'outil « MERCICOR » (M. Pinault, S. Pioch et N. Pascal, 2015). Ce modèle sera diffusé, expliqué, testé, calibré et validé à travers des expériences concrètes de projets d'aménagement et la formation des acteurs des outre-mer.

IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES EN INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE EN MILIEU RECIFAL

Un registre des techniques d'ingénierie écologique et une veille sur les techniques innovantes, sur l'écoconception des ouvrages maritimes, sur les bonnes pratiques à valoriser en outre-mer, seront développés et mis à disposition sur le site internet de l'IFRECOR. Par ailleurs, le guide sur la restauration écologique en milieu corallien (M. Porcher, 2003) sera actualisé et un atelier de travail rassemblera les experts afin de produire, sur la base de retours d'expériences dans les outre-mer, une analyse critique des techniques d'ingénierie développées.



SURVEILLER ET ATTÉNUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique aura un impact majeur sur les récifs coralliens : la vitesse des modifications des conditions océanographiques (augmentation de la température et de l'acidification de l'eau) rend difficile une adaptation des coraux. Les projections à 2100, même en cas de réduction des émissions de CO₂, sont pessimistes. L'IFRECOR propose de poursuivre l'alimentation de l'observatoire des impacts du changement climatique et d'engager une étude pilote sur l'estimation de la vulnérabilité d'un territoire aux changements climatiques, dans le but de dimensionner un plan d'adaptation.

PERENNISER ET DEVELOPPER L'OBSERVATOIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (OCC)

Un observatoire du changement climatique a été développé durant les programmes d'action 2006-2010 et 2011-2015 de l'IFRECOR. L'objectif est de le pérenniser, de le développer et de poursuivre la veille scientifique et technologique. Les indicateurs existants seront actualisés chaque année et seront complétés, en lien avec les réseaux d'observation de l'IFRECOR. Par ailleurs, une réflexion sera menée avec l'observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) pour intégrer un indicateur « récif corallien » dans les indicateurs « séries courtes » de l'observatoire national.

APPORTER DES ÉLÉMENTS AUX DÉCIDEURS POUR ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES D'OUTRE MER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'IFRECOR appuiera un travail de thèse portant sur la vulnérabilité et l'adaptation des populations des outre-mer qui dépendent des récifs coralliens. Centré sur le territoire expérimental de Polynésie française, ce travail visera à caractériser le risque de la collectivité face aux impacts des changements climatiques sur les récifs et à prioriser les mesures pour augmenter la capacité d'adaptation et de résilience des écosystèmes (capacité écologique). Des recommandations seront faites aux décideurs.

Photo : © IRD



1
CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MENACES D'ORIGINE HUMAINE



2
SURVEILLER ET ATTÉNUER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



3
RENFORCER LES CONNAISSANCES POUR MIEUX GÉRER

RENFORCER LES CONNAISSANCES POUR MIEUX GÉRER



La gestion des écosystèmes coralliens doit s'appuyer sur des données et des démarches scientifiques solides. Pour cela, l'IFRECOR soutient des actions de recherche appliquées aux besoins des gestionnaires. Quatre thématiques ont été retenues.

CLASSIFICATION DES HABITATS CORALLIENS

Le développement d'une classification des habitats coralliens doit permettre la mise à disposition d'un outil de référence commun à tous les gestionnaires de récifs coralliens dans les outre-mer. Cette classification fait aujourd'hui défaut et ouvre un vaste chantier de recherche appliquée.

Conformément à son rôle d'impulsion, l'IFRECOR propose d'accompagner la phase préparatoire à ce travail de recherche, en soutenant l'inventaire des données d'habitats disponibles en outre-mer, ainsi que l'analyse des besoins des gestionnaires. L'IFRECOR s'attachera à identifier le cadre de recherche adéquat dans lequel ce travail pourra ensuite être poursuivi.

CARTOGRAPHIE DES RECIFS

La cartographie est un outil indispensable pour la gestion des territoires. L'IFRECOR propose des guides à l'usage des gestionnaires.

Deux guides sur les outils cartographiques en appui à la gestion en milieu corallien, l'un sur la typologie des habitats coralliens, l'autre sur les usages et les pressions, seront finalisés et valorisés dans le cadre d'ateliers dans les outre-mer. En application des guides, et à la demande des gestionnaires, des cartes thématiques (habitats, usages, pressions...) seront produites sur des sites pilotes, puis bancarisées dans la base de données Sextant (<http://sextant.ifremer.fr>).

LISTES ROUGES DES CORAUX

La liste rouge de l'UICN fait référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces au niveau mondial. Elle constitue un éclairage précieux pour les autorités publiques avant d'envisager une protection réglementaire de certaines espèces.

Il est proposé d'établir deux listes rouges régionales des coraux constructeurs de récifs pour l'océan Indien et les Antilles. Les activités consisteront à identifier la liste des espèces à évaluer et à assurer une pré-évaluation de leur statut ; ces évaluations seront validées de façon collégiale en ateliers régionaux, afin de consolider et publier les résultats. Ces travaux seront mis à disposition des services de l'Etat qui souhaiteraient poursuivre la démarche vers la protection réglementaire des espèces les plus menacées.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité dans les outre-mer français. Ainsi, le Poisson-lion dans les Caraïbes est considéré aujourd'hui comme l'une des menaces majeures pour les écosystèmes coralliens des îles envahies. Or, les espèces envahissantes marines sont encore très mal connues.

Un état des lieux de la situation dans chacun des outre-mer sera réalisé et publié, sur la base des contributions d'un réseau d'experts et d'une analyse bibliographique. Il permettra d'orienter les actions adaptées à chaque territoire et de répondre aux obligations de la France relatives au règlement européen de 2014 pour la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Photo : © M.DOSDANE



4
SURVEILLER L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES



5
DIVERSIFIER LES FINANCEMENTS DÉDIÉS À LA PROTECTION



6
COMMUNIQUER ET SENSIBILISER



SURVEILLER L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES POUR MIEUX LES PROTÉGER

Les réseaux d'observations, qui informent les décideurs sur l'évolution de l'état de santé des écosystèmes, sont des outils importants pour orienter les politiques publiques. C'est sur la base d'un bilan régulier de l'état de santé des récifs et écosystèmes associés que doit être élaboré le plan d'action contribuant à protéger 75 % des récifs coralliens dans les outre-mer français d'ici à 2021 (loi du 8/08/2016).

Dans la mouvance du réseau mondial de suivi des récifs coralliens de l'ICRI (Global Coral Reef Monitoring Network – GCRMN), la France s'est engagée, de longue date, dans le développement d'un réseau d'observation des récifs de ses outre-mer. Le programme d'actions IFRECOR 2011-2015 a permis plus récemment d'initier un réseau d'observation des herbiers, d'une part, et des mangroves, d'autre part. Les objectifs du programme d'actions 2016-2020 visent à étendre et conforter ces réseaux, en complémentarité des actions conduites avec l'appui de l'agence française de la biodiversité dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les départements d'outre-mer.

LE RÉSEAU RÉCIFS

L'objectif est de poursuivre l'effort de développement d'outils communs afin de renforcer l'efficacité du réseau de surveillance :

- le réseau sera complété ;
- les protocoles seront optimisés, ainsi que les outils d'analyse et de rapportage ;
- des états de santé périodiques et un rapport global de l'état de santé des récifs en 2020, seront produits et valorisés.

REEF CHECK, LE RÉSEAU PARTICIPATIF

Reef Check est un protocole de surveillance participatif des récifs coralliens développé au niveau mondial, que l'IFRECOR propose d'accompagner dans sa déclinaison nationale ; il s'appuie sur un protocole rapide, déployé par des plongeurs volontaires, encadrés par des scientifiques. Il est proposé de mieux structurer et renforcer le réseau national : animation annuelle du réseau, renforcement des capacités locales par le biais des formations et de certifications, recherche de cofinancements et de partenariats et rapportage annuel à l'échelle nationale. Les données acquises dans le cadre de ce réseau participatif viennent alimenter le réseau Récifs et contribuent à l'évaluation tous les 5 ans de l'état de santé des récifs coralliens.

LE RÉSEAU HERBIERS

Le réseau « herbiers » ambitionne de mobiliser une communauté d'experts pour développer un jeu d'indicateurs et une boîte à outils de protocoles harmonisés pour le suivi des herbiers d'outre-mer. Il s'agit également de consolider et de structurer le réseau de stations d'observation. L'objectif est de collecter des données caractérisant l'état des herbiers, de les bancariser et de contribuer à l'évaluation quinquennale de l'état de santé de ces écosystèmes.

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2016-2020 DE L'IFRECOR CONCENTRE SES EFFORTS DANS 6 GRANDS DOMAINES

L'adaptation aux changements globaux et la coopération régionale constituent deux fils rouges pour chaque thématique.



Photo : © M.DOSDANE

LE RÉSEAU MANGROVES

Le réseau mangroves se développe dans le cadre du Pôle-Relais Zones humides outre-mer, désormais porté par le Comité français de l'UICN et le Conservatoire du littoral. Les actions prévues sont coordonnées avec les réflexions menées sur les mangroves dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'objectif du réseau mangroves est de développer une boîte à outils, à destination des gestionnaires, proposant protocoles, paramètres et indicateurs à suivre pour surveiller les mangroves et évaluer leur état de santé aux échelles locale et nationale. Cette boîte à outils doit permettre de dresser un état de santé régulier des mangroves d'outre-mer.

LA BASE DE DONNÉES

La base de données « BD récifs » développée dans le cadre de l'IFRECOR sera plus largement déployée, afin de sécuriser les données récoltées sur les 3 écosystèmes, récifs, herbiers et mangroves, pour l'ensemble des outre-mer.



Photo : © S. IANNUZZELLA

DIVERSIFIER LES FINANCEMENTS DÉDIÉS À LA PROTECTION DES RÉCIFS ET ÉCOSYSTÈMES ASSOCIÉS



Plusieurs études récentes ont confirmé que le financement total pour les aires protégées et la conservation de la biodiversité doit être considérablement augmenté pour atteindre les objectifs fixés nationalement ou internationalement. L'IFRECOR propose donc de soutenir la recherche de mécanismes financiers innovants.

Sur la base d'expériences réussies menées à l'étranger, l'IFRECOR propose une expérience pilote de développement de mécanismes financiers en outre-mer :

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR LA GESTION INTÉGRÉE CÔTIÈRE À STE LUCE, MARTINIQUE

Construit en partenariat avec la commune de Ste Luce, le projet vise à accompagner la mise en place d'un mécanisme de financement (paiement pour services environnementaux – PSE - , tels que taxes sur les usages, ou paiement pour service paysager, ou de protection côtière, ...) et de gouvernance partagée (co-gestion publique-privée) pour la création d'une zone côtière et marine gérée sur la commune de Sainte Luce.

D'autres expériences pilotes pourront ensuite être identifiées.